



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR QUATRE PROJETS DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée aux personnes intéressées que le conseil municipal tiendra une **assemblée publique de consultation le 6 juin prochain** à la salle municipale située au 146, route 195 à Saint-Zénon-du-Lac-Humqui à compter de 19H30 dans le but de consulter la population sur les projets de règlement décrits ci-après, adoptés lors de la séance ordinaire du 2 mai dernier.

Le **projet de règlement numéro 03-2022 modifiant le plan d'urbanisme** a pour objet :

- a) de modifier le tracé de la rue de la Pointe;
- b) d'insérer un nouveau tracé de rue desservant les terrains allant du 2109 au 2110-A route 195.

Le **projet de règlement numéro 04-2022 modifiant le règlement des permis et certificats** a pour objets :

- c) d'exempter les travaux de transformation et d'agrandissement d'un bâtiment existant ainsi que la construction ou l'ajout d'un bâtiment secondaire accessoire à un bâtiment principal existant de la condition de délivrance d'un permis de construction exigeant la contiguïté à une rue;
- d) de permettre sous certaines conditions, dans les territoires non subdivisés aux plans officiels du cadastre, la construction de bâtiments sur des terrains qui ne sont pas contigus à une rue cadastrée.

Le **premier projet de règlement numéro 05-2022 modifiant le règlement de zonage** a pour objets :

- e) d'insérer la définition de lieu d'enfouissement technique (LET) et d'en interdire l'usage sur l'ensemble du territoire;
- f) d'établir la classification de la culture de cannabis comme usage agricole afin de l'autoriser sur l'ensemble du territoire;
- g) d'insérer la possibilité de réduire sous conditions les distances séparatrices prescrites pour une carrière, une gravière et une sablière;
- h) d'insérer une disposition autorisant les usages complémentaires à une exploitation agricole sur l'ensemble du territoire;
- i) de modifier le tracé de la rue de la Pointe et d'insérer un nouveau tracé de rue desservant les terrains allant du 2109 au 2110-A route 195, et ce aux fins de conformité au plan d'urbanisme en cours de modification.

Le **projet de règlement numéro 06-2022 modifiant le règlement de lotissement** a pour objet :

- j) d'établir que certaines dispositions concernant la dimension des îlots résidentiels et la longueur maximum des culs-de-sac ne s'appliquent que dans le périmètre d'urbanisation.

Le plan de zonage est disponible à l'adresse web www.mrcmatapedia.qc.ca dans la section *Municipalités*.

Le premier projet de règlement numéro 05-2022 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Des copies en version papier de ces projets de règlement ainsi que de l'illustration des secteurs mentionnés sont disponibles au bureau municipal pour consultation et peuvent également être transmises par courriel sur demande. Pour ce faire, veuillez appeler au (418) 743-2177.

DONNÉ À SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI, CE 4 MAI 2022


Maryline Pronovost, greffière-trésorière

